

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 septembre 2013

Service instructeur

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2013-8-2-3

Service consulté

Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace

AIDE EN FAVEUR DES MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HOTES

Résumé : Il est proposé d'attribuer un montant global de subventions de 87 500 € en faveur de 8 porteurs de projets, selon le tableau annexé au présent rapport précisant la répartition des aides affectées aux différents bénéficiaires et de proroger le délai de validité de la subvention accordée à Mme Chritiane GUTH lors de la Commission Permanente du 8 juillet 2011, jusqu'au 31 décembre 2014.

Un dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, commun aux deux Départements, a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2009 afin d'encourager l'amélioration qualitative de l'offre alsacienne de meublés de tourisme et chambres d'hôtes classés et labellisés.

I- Projet d'investissements

Huit dossiers sont soumis à votre examen dans le présent rapport et dont le détail figure dans le tableau joint en annexe. Le montant total de subventions susceptible d'être attribué s'élève à 87 500 €.

II- Dossier de Mme Christiane GUTH

Une subvention de 7 000 € a été accordée à Mme Christiane GUTH pour la création d'un meublé de tourisme, labellisé « Gîtes de France » à RANSPACH, lors de la Commission Permanente du 8 juillet 2011.

Le règlement financier actuellement en vigueur prévoit que le bénéficiaire de la subvention dispose de deux ans, à compter de la notification, pour la réalisation du programme et la présentation des pièces justificatives.

Mme GUTH a informé le Département, par courrier du 3 juillet 2013, qu'elle ne sera pas en mesure de réaliser le programme prévu dans le délai imparti, en raison du retard pris lors de l'exécution des travaux. Ceux-ci ont été reportés compte tenu de la faillite du constructeur qui devait réaliser les prestations. Aussi, elle sollicite le prolongement de la durée de validité de l'aide jusqu'au 31 décembre 2014.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de donner votre accord sur l'attribution de subventions au titre du dispositif en faveur des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, selon le tableau joint en annexe, pour un montant total de 87 500€ ;
- de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2014, la durée de validité de l'aide attribuée à Mme Christiane GUTH lors de la Commission Permanente du 8 juillet 2011 ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the letters 'u' and 'n' visible below the main strokes.

Charles BUTTNER

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 13 SEPTEMBRE 2013**

**Hébergements – Meublés de tourisme et chambres d'hôtes
PROGRAMME 2013**

Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable retenu	Taux	Montant de la subvention	Label	Nombre d'équipements
M. FREY Marc Création d'un meublé de tourisme à ASPACH-LE-BAS HEB04200	35 000 € (plafond)	20% + 5% maj. Label "tourisme et handicap"	8 750€ (plafond)	Gîtes de France	1
Mme STAEHLY-GOMES Rosalie Création d'un meublé de tourisme à BERGHEIM HEB04201	35 000 € (plafond)	20% + 5% maj. Label "tourisme et handicap"	8 750€ (plafond)	Gîtes de France	1
M. GREDER Alain Création d'un meublé de tourisme à PFAFFENHEIM HEB04202	35 000 € (plafond)	20% + 5% maj. Label "tourisme et handicap"	8 750€ (plafond)	Gîtes de France	1
Mme BRAVIN Oriana Création d'un meublé de tourisme à RIBEAUVILLE HEB04203	35 000 € (plafond)	20 %	7 000 € (plafond)	Clévacances	1
Mme SLIWA Béatrice Création d'un meublé de tourisme à RAEDERSDORF HEB04204	35 000 € (plafond)	20 %	7 000 € (plafond)	Gîtes de France	1

Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant subventionnable retenu	Taux	Montant de la subvention	Label	Nombre d'équipements
Mme DUCHENE Marie-Ange Création d'un meublé de tourisme à HIRSINGUE HEB04205205	35 000 € (plafond)	20 %	7 000 € (plafond)	Gîtes de France	1
Mme ANCEL Brigitte et M. DOTTORE Jean Création de 2 meublés de tourisme à AMMERSCHWIHR HEB04206	70 000 € (plafond)	20 %	14 000 € (plafond)	Gîtes de France	2
Mme GAROT Annie Création de 3 meublés de tourisme à PFAFFENHEIM HEB04207	105 000 € (plafond)	20% + 5% maj. Label "tourisme et handicap"	26 250 € (plafond)	Gîtes de France	3
Total	385 000 €		87 500€		11

Ces dossiers ne font pas l'objet d'autres financements de la part des collectivités territoriales.